

Réunion des Barreaux francophones édition 2021 à Bordeaux

Les Barreaux et Délégations nationales des pays francophones de l'Union européenne (**France, Belgique, Suisse, Luxembourg**) se réunissent chaque année depuis 2007, sur l'initiative initiale des Bâtonniers Michel Benichou et Paul-Albert Iweins, pour échanger et collaborer sur les sujets prioritaires pour notre profession.

De 2008 à 2019, les représentants de ces quatre Barreaux se sont successivement réunis à Paris, Luxembourg, Genval, Neufchâtel, Lille, Luxembourg, Liège, Brunnen, Strasbourg, Luxembourg, Mons, Fribourg.

Si en 2020, la réunion a dû se tenir en ligne en raison de la crise sanitaire, les Délégations française, belge, suisse, luxembourgeoise ont pu à nouveau de réunir en physique, avec l'aide de la Délégation des Barreaux de France, les 12 et 13 septembre derniers à Bordeaux.

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Bordeaux, Christophe Bayle, et Caroline Laveissiere, Vice Bâtonnier ont notamment eu le plaisir d'accueillir :

- Pour la Belgique, Xavier Van Gils (Président d'Avocats.be), Alex Tallon, Chef de Délégation belge (Orde van Vlaamse Balies) ;
- Pour le Luxembourg, Valérie Dupong (Présidente) ;
- Pour la Suisse, Birgit Sambeth Glasner (Présidente de la Fédération suisse des Avocats FSA/SAV) et ;
- Pour la France, Jérôme Gavaudan (Président CNB), Hélène Fontaine (Présidente CDB), Julie Couturier (Bâtonnière élue Paris), Vincent Nioré (Vice-Bâtonnier élu), Laurent Pettiti (Président de la DBF).

Les débats de la journée ont été animés par Bertrand Debosque, Chef de la Délégation française au Conseil des Barreaux européens ([CCBE](#)). Ils ont porté sur les sujets suivants :

- **Francophonie – usage du français au CCBE**
Les Délégations francophones se sont accordées sur le fait que les documents et les événements du CCBE devaient continuer à être bilingues français / anglais. Ils ont convenu qu'il fallait rester vigilant sur le maintien du bilinguisme de manière générale au sein du CCBE.
- **Etat de droit - 2^{ème} rapport de la Commission européenne**
Les Délégations ont discuté des pistes à envisager afin de renforcer la prise en compte de l'indépendance des avocats et des Barreaux dans le cadre de l'évaluation de l'Etat de droit à travers les Etats membres de l'UE. Pour aller plus loin, consultez [ici](#) le Focus sur le Contribution des Barreaux français au rapport 2021 sur l'Etat de droit.
- **Secret professionnel**
Les perspectives de jonction des questions préjudicielles belges ([arrêt du 17 décembre 2020 de la Cour constitutionnelle](#)) et française ([décision du Conseil d'Etat du 25 juin 2021](#)) transmises à la Cour de justice de l'Union européenne concernant la mise en œuvre de la directive DAC6 en matière d'échange d'informations obligatoire dans le domaine fiscal ([directive \(UE\) 2018/822](#)) ont été évoquées.
- **Numérisation de la justice et plans de relance nationaux**
les Barreaux français ont indiqué avoir sollicité leur Ministère de la justice aux fins de financement d'outils numériques au bénéfice des avocats et des Barreaux. Le projet [Barotech](#) (progiciel de gestion des activités des Barreaux en phase de déploiement) a été présenté par la Présidente de la Conférence des Bâtonniers, Mme Hélène Fontaine.
- **Afghanistan, accueil des acteurs de la justice en danger, coordination européenne**
Les participants ont partagé leurs informations relatives à l'aide et au soutien à apporter aux avocats, magistrats, défenseurs des droits de l'homme afghans menacés en raison de leur

contribution à la justice et à l'Etat de droit. Les Barreaux sont mobilisés en liaison avec leurs ministères nationaux respectifs et le CCBE.

- **Instrument international relatif à la profession d'avocat**

Le Comité d'experts ministériels du Conseil de l'Europe chargé de la rédaction de l'instrument sur la protection des avocats se réunira à partir de 2022 aux fins de rédiger le projet d'instrument juridique sur la protection de l'exercice de la profession d'avocat. Les participants se sont félicités de ce que le CCBE serait « observateur » aux côtés d'autres organisations européennes et internationales. Pour aller plus loin, lire [ici](#) l'étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique européen sur la profession d'avocat.

- **Directive « proportionnalité »**

Les Barreaux belges ont présenté les pratiques mises en place pour se conformer à la [directive \(UE\) 2018/958](#) relative au contrôle de proportionnalité antérieur à l'adoption d'une nouvelle réglementation professionnelle. Cette directive vise à instaurer un examen de proportionnalité des dispositions législatives et réglementaires qui limitent l'accès à des professions réglementées ou leur exercice, par exemple en imposant des exigences de qualification (diplôme), moyens (local, inscription à un ordre...) ou garantie (assurance). Elle a été transposée en France par la [circulaire n° 6197/SG](#) du 29 juillet 2020.

- **Avocat médiateur certifié**

Les Barreaux ont pu constater la diversité des approches nationales dans ce domaine. Alors que la Fédération des Barreaux suisses a mis en place une certification d' « avocat médiateur FSA », le Luxembourg a développé des centres de médiation gratuits.

Cette journée a également été l'occasion pour Thierry Wickers, ancien Président du Conseil National des Barreaux et ancien Chef de la Délégation française au CCBE de présenter et détailler sa candidature à la 3^{ème} Vice-Présidence du CCBE. Les élections auront lieu le 10 décembre 2021 lors de la session plénière du CCBE pour une entrée en fonction comme Président en 2025.

Pour continuer à créer des synergies, les Barreaux francophones se retrouveront en 2022 au Luxembourg.